

FLASH
septembre
2020



Union
Syndicale
Fédérale
Consilium

Bruxelles, le 2 septembre 2020

Déconfinement et télétravail, notamment depuis l'étranger



L'administration du Conseil a géré les conséquences du confinement pour nos méthodes de travail de façon intelligente et souple, et mieux que d'autres institutions.

L'**Union Syndicale** remercie l'administration pour cette sagesse.

La [communication](#) du directeur général ORG du 28 août semble donner l'orientation vers un déconfinement progressif. Mais l'**Union Syndicale** se pose quelques questions à ce sujet.

Le nombre de nouveaux cas quotidiens enregistrés en région bruxelloise est de nouveau en hausse, au point que la région a été classée en **zone rouge** par plusieurs États-membres. Les voyages à Bruxelles sont dès lors fortement déconseillés, et des mesures contraignantes de quarantaine s'appliquent.

Comment peut-on alors raisonnablement inviter les collègues à revenir régulièrement travailler dans les locaux du SGC ? N'est-ce pas justement maintenant que le télétravail s'impose davantage ? Ne vaudrait-il pas mieux continuer avec le télétravail depuis l'étranger au lieu d'imposer un retour d'une zone vert vers une zone rouge ?

D'une manière générale, comment le Conseil compte-t-il reprendre une activité normale, lorsqu'on conseille aux ministres et délégués d'éviter la région bruxelloise ?

L'**Union Syndicale** est particulièrement inquiète de lire dans cette même communication que le régime exceptionnel pour le télétravail depuis l'étranger prend

fin ce 4 septembre. Nous ne comprenons pas la justification pour cette décision.

L'**Union Syndicale** réclame que ce régime exceptionnel soit prolongé - au moins aussi longtemps que les État-membres considèrent Bruxelles comme une zone à haut risque.

Auparavant, nous avons déjà pu lire, dans un des updates sur le Covid-19, que l'AIPN entend limiter à deux fois sur l'ensemble de la carrière la nouvelle possibilité de télétravailler occasionnellement depuis l'étranger ([nouvel accord](#) syndicats/AIPN, entré en vigueur ce 1er février).

Interrogé par les syndicats, le directeur général ORG a confirmé cette volonté de l'AIPN.

L'**Union Syndicale** n'accepte pas cet écart unilatéral de l'accord conclu, qui n'est pas dans l'intérêt de l'institution. Réintroduire une barrière artificielle n'a aucun sens.

L'avenir proche sera caractérisé par un mode de **travail hybride**, entre présences aux bâtiments, missions, télétravail depuis différents lieux. La productivité des collègues sera optimale lorsqu'on leur permettra d'effectuer leurs tâches de façon flexible et en tenant compte de leurs préférences.

Promotions 2020



Covid-19 oblige, les décisions de promotion 2020 tomberont cette année en septembre. Bien sûr, l'effet restera rétroactif au 1er janvier.

Mais l'AIPN a de nouveau proposé au Comité du Personnel de ne pas ouvrir l'ensemble des postes à promotion. Cette position n'est pourtant pas conforme aux dispositions du Statut. Le raisonnement de l'AIPN est que la pleine application des règles statutaires résulterait en une vitesse de promotion "trop rapide", notamment aux grades AD 12 et 13. Une petite partie des promotions perdues serait redistribuée comme "petit bonbon" aux grades inférieurs, selon une méthode discutable et sans base légale. C'est une mesure dont les collègues SC et AST ne profitent quasiment pas: il s'agit pour eux d'un ralentissement des carrières.

De plus, s'ajoute à ce ralentissement des carrières que la nomination 2019 des "administrateurs confirmés" s'est faite ... en avril 2020 seulement (sans aucun effet rétroactif). L'**Union Syndicale** demande à ce que cela ne soit pas pris comme prétexte pour sauter l'exercice 2020, ce qui aurait comme effet de ralentir davantage les carrières des AD. Comme solution, nous proposons que la nomination intervienne désormais dans les 3 premiers mois de chaque année.

Transports en commun



La FFPE et l'**Union Syndicale** [ont demandé](#) à l'AIPN une négociation sur une révision des règles de prise en charge des frais des transports en commun. Cette négociation s'ouvrira en septembre.

La crise du climat - et la pollution atmosphérique - exige un renforcement immédiat des efforts pour réduire les émissions. Le SGC devrait donner le bon exemple.

De plus, le recours massif au télétravail depuis le début de la crise Covid-19 va probablement entraîner des modes de travail *hybrides* entre différents lieux de travail. Cela va modifier radicalement les nécessités de transport de nos collègues. Nous avons donc besoin de solutions flexibles et non-bureaucratiques pour inciter davantage à éviter la voiture individuelle.

Règlement électoral



Les prochaines élections du Comité du Personnel auront lieu en mars 2021. Depuis plusieurs années, le système électoral en vigueur procure environ 90 % des sièges à la liste qui arrive en tête, avec 40 à 45 % des votes exprimés. En 2019, les réactions du personnel étaient vigoureuses, la plupart des électrices et des électeurs ne trouvant pas leur représentation au Comité du Personnel.

Pour cette raison, l'**Union Syndicale** et la FFPE ont proposé au Comité du Personnel un changement du règlement, limitant le nombre de voix dont dispose chaque électeur et chaque électrice à 18 (au lieu de 30). Cela permettrait toujours la formation de majorités stables, et garantirait que les listes n'arrivant pas en tête obtiennent un nombre plus proportionné de sièges.

Nous pensons qu'il est indispensable de permettre le vote électronique, sans lequel le quorum nécessaire des deux tiers ne serait jamais atteint dans les conditions actuelles (lorsque seulement une minorité des collègues travaillent sur place).

La réponse définitive de R&D sur ces propositions est attendue.

L'**Union Syndicale** soumettra cette proposition prochainement à l'Assemblée Générale du Personnel.

Recrutement



De nouveau, les syndicats rencontreront l'AIPN le 11 septembre pour revoir les politiques de recrutement.

L'**Union Syndicale** partage l'objectif d'attribuer les postes vacants plus rapidement.

Notre but est aussi de ne pas compromettre pas le principe fondamental de l'égal accès de tous les citoyens aux postes de la fonction publique.

L'**Union Syndicale** voudrait que les représentants du personnel participent aux procédures de recrutement sur un pied d'égalité (comme dans la composition paritaire des jurys de concours).

Nous voudrions améliorer l'outil des concours internes. Cela donnerait au personnel des moyens réels pour développer les carrières au sein du SGC.

Le plus important est d'assurer que le recours à des emplois précaires redevienne l'exception. Jusqu'ici, en 2020, seuls 40 fonctionnaires ont été recrutés au SGC. Pourtant, 95 nouveaux collègues sont devenus des agents temporaires ou contractuels. A la longue, cette tendance détruira la fonction publique européenne.

Tâche permanente = Emploi permanent

Adaptation 2020 des salaires et pensions



Vraisemblablement, les clauses d'exception ou de modération s'appliqueront pour l'adaptation de nos salaires et nos pensions cette année, à cause du fort recul de l'activité économique en Europe. Compte tenu des chiffres provisoires, on s'attend à la clause de modération dans sa forme la plus sévère. Cela voudrait dire que :

- l'inflation belgo/lux (assez faible) serait appliquée à nos traitements, comme d'habitude rétroactivement au 1er juillet, ce qui ferait une toute petite hausse nominale (et donc stagnation en termes réels) ;
- l'évolution du pouvoir d'achat de nos collègues nationaux ne serait appliquée à nos traitements qu'au moment où le PIB européen aurait retrouvé son niveau pré-Covid.

Il faudra aussi s'attendre à une hausse des cotisations de retraite, habituelle après des années d'augmentation réelle de nos salaires (ce qui était le cas en 2018 et 2019).

Dans l'ensemble, les pensionnés vont avoir une année de 0 en termes réels, et les actifs auront également 0, mais en termes nominaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter: union.syndicale@consilium.europa.eu

L'équipe de l'Union Syndicale à votre service



Si vous pensez que notre travail est utile, [venez nous rejoindre](#), ensemble nous sommes plus forts !